



## Conseil de la Ville

---

### Règlement RV-2004-01-85 modifiant le Règlement de zonage numéro 234 de l'ex-Ville de Lévis

---

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Modification du plan de zonage – agrandissement de la zone Hc 69-70**

Le feuillet 2 / 4 du *Plan de zonage*, auquel réfère l'article 2.2.1 du Règlement de zonage numéro 234 de l'ex-Ville de Lévis, est modifié par l'agrandissement de la zone Hc 69-70 à même une partie de la zone Cm 69-72, le tout tel qu'illustré au plan de zonage parcellaire et joint au présent règlement à l'annexe « A ».

Adopté le 8 mars 2004

(signé) Jean Garon

---

Jean Garon, maire

(signé) Danielle Bilodeau

---

Danielle Bilodeau, greffière

**ENTRÉE EN VIGUEUR LE 28 AVRIL 2004**